LIVRE

— ET —

COMPLAINTE

— SUR L'EXÉCUTION DE —

LE MEURTRIER, AGE DE 21 ANS

— ET —

ODELIDE DESILETS

LA VICTIME, AGEE DE 18 ANS

ÉDITÉ PAR

JEAN DEROUX

RUE ST. PHILIPPE, TROIS-RIVIÈRES

—

Imprimé à "LA CONCORDE"

PRIÈRE POUR L'INFORTUNÉ.

——o:o——

Que chacun de nous tous, fidèles, à Dieu adresse un mot.

Dieu du ciel, qui voyez tout et qui entendez tout, qui avez seul été témoin lorsque le crime a été accompli ; vous seul qui connaissez son mérite, nous désirons que son âme repose en paix, par votre miséricorde, pour l'éternité.

PRIÈRE POUR LA JEUNE MARTYRE.

———:o:———

Mon Dieu qui avez reçu l'âme de la défunte sans qu'elle aie le temps de réfléchir pour l'éternité, nous désirons que son âme soit avec vous pour l'éternité.

EXÉCUTION

DE

CLEOPHAS LACHANCE

Dans le District d'Arthabaskaville, le 28 *janvier* 1881. *Le meurtre avait été commis le* 29 *Mars,* 1880.

CHAPITRE I.

La justice des hommes est enfin satisfaite. Lachance a payé sur l'échafaud son dernier tribut, et la société est vengée du meurtre atroce dont il s'était rendu coupable.

Le prisonnier s'était depuis longtemps préparé à ce moment terrible. Les secours de la religion qu'il sut recevoir avec empressement et mettre à profit dans ses longues heures de détention, lui avaient donné beaucoup de résignation, et son courage ne s'est jamais démenti un seul instant.

On dit cependant que, pendant la messe, qui fut dite à son intention dans la prison même, la veille de l'exécution et à

laquelle il reçut la sainte communion, il laissa échapper quelques larmes.

Dans l'après-midi, deux sœurs du couvent de ce village le visitèrent, et s'entretinrent avec lui jusqu'au soir ; elles le laissèrent calme et résigné comme toujours.

Quelques instants après, le rév. Père Resther se chargeait des derniers moments du malheureux. Il passa la nuit avec lui, et l'on dit que Lachance vint le trouver plusieurs fois après s'être retiré pour dormir, afin de s'entretenir avec lui, ne pouvant fermer l'œil.

Le matin, on lui offre un coup de Brandy, il le refuse : on lui dit : Prends-en un verre pour te rassurer. Il a pris un coup sans chanceler. Ensuite il prit son déjeuner comme d'habitude.

Vers sept heures et trois quarts, le bourreau, vêtu de noir, fit son apparition à la cellule du condamné et procéda à la funèbre cérémonie.

A huit heures, Lachance précédé du Rév. P. Resther et suivi du bourreau, monta sur l'échafaud d'un pas ferme et sûr. Il se plaça sur la trappe fatale et, pendant que l'exécuteur lui ajustait le nœud au cou, le Rév. P. Resther adressa quelques mots aux personnes admises à l'exécution. Il leur dit qu'il était prié par l'infortuné qui allait bientôt comparaître devant le Souverain Juge, de leur dire qu'il se déclarait coupable du meurtre, et qu'il deman-

dait pardon à la société de son crime. Il ajouta que ce qui l'avait conduit là, était une malheureuse passion contre laquelle on ne saurait jamais trop se mettre en garde. Après l'avoir recommandé à la miséricorde du Tout-Puissant, le Rév. P. se retira quelques pas en arrière et, dans ce moment d'angoisses poignantes, un sourire, autant de résignation que d'amertume, passa sur le visage du condamné, puis, la trappe s'ouvrant avec fracas, le lança dans l'éternité...

La mort fut instantanée. Un seul mouvement des épaules, dix ou douze secondes après la chute, annonçait que tout était fini. Après la récitation de quelques prières, le corps fut descendu et placé dans une tombe, puis, après l'enquête du coroner, enterré près de la prison, en dedans des murs.

Une centaine de personnes assistaient à l'exécution, et s'étaient rangées au pied de l'échafaud. Mais au-delà d'un mille se pressaient à l'extérieur, sans pouvoir rien voir. On craignit un instant que la foule enfoncerait les portes des murs un peu endommagées, en moins de dix minutes et ne réussit à s'introduire forcément dans la cour. Un certain nombre, pourvus d'une longue échelle, avaient escaladé les murs et se montraient sur le toit du hangar à bois. Le shérif eut toutes les misères à les faire descendre. Cette curiosité morbide

n'est pas seulement constatée ici, mais existe partout et doit être regrettée.

Enfin, c'est la première exécution dans ce district, et nous espérons que ce sera la dernière, par l'exemple terrible mais salutaire, qu'elle procure aux populations civilisées. Je le désire pour ce District et j'espère que tous les autres prendront exemple de ce fait.

CHAPITRE II.

Sentence de Cléophas Lachance, le 30 *Novembre* 1880, *par l'Hon juge Plamondon, J. C. S.*

Cléophas Lachance, vous avez été trouvé coupable du crime de meurtre sur la personne d'Odélide Désilets.

Le verdict vous déclarant coupable a été rendu par un jury intelligent et consciencieux, après un procès de cinq jours de durée, dans lequel vous avez eu l'avantage d'une défense habile, pleine et sans restriction.

Une jeune fille douce et pure a été l'objet de vos coupables convoitises, et pour parvenir à votre but vous avez employé la violence. Vous l'avez épiée, alors qu'elle sortait, en plein midi, de la maison de son

père, pour aller passer une après-midi dans votre famille, dont elle était l'amie.

Avant de sortir de chez vous, vous vous êtes armé d'un couteau pour la contraindre par l'intimidation et la violence à céder à vos désirs. Vous êtes allé au-devant d'elle et l'avez assaillie en cherchant à l'embrasser. La vertueuse enfant vous a repoussé avec indignation. Elle devait payer de sa mort le triomphe de sa vertu.

Avec la fureur d'une bête sauvage, vous l'avez saisie, terrassée : vous l'avez dardée au cou et à la tête avec votre couteau, et lorsqu'elle était étendue gémissant et sans connaissance sur le sol imprégné de son sang, vous l'avez froidement assommée en la frappant de toutes vos forces, deux fois sur la tête, lui infligeant deux blessures mortelles. Puis vous avez eu le courage féroce de soulever le corps de votre victime, et de la précipiter, la tête la première, dans un puits.

Pour faire disparaître les traces du meurtre vous avez pesé de vos pieds et de vos mains sur ses membres, en les refoulant dans le puits ; puis, sur le tout vous avez jeté quelques planches, et vous êtes allé tranquillement plus loin laver vos mains rouges de sang, pendant que la pauvre Odélide Désilets continuait au fond du puits la longue et terrible agonie dont Dieu seul a connu les secrets.

La preuve contre vous a été complète,

et de plus vous avez admis votre crime librement et volontairement, et c'est de votre bouche même que sont tombés ces détails nâvrants qui font du meurtre d'Odélide Désilets, le forfait le plus atroce qui ait jamais été commis dans nos cantons.

Votre habile et zélé défenseur n'a pu s'empêcher d'admettre, devant les jurés, que la pauvre fille était morte de votre main.

Vous avez cherché à prouver que vous ne possédiez pas l'intelligence suffisante pour être tenu légalement responsable de vos actes ; mais vous avez failli complètement dans cette tentative.

Vous avez reconnu votre crime, vous l'avez regretté. Pour décharger votre conscience, vous l'avez confessé aux hommes,—et à Dieu sans doute. La loi veut que vous portiez la peine de votre forfait.

Plus heureux que votre victime, vous avez eu, et vous aurez encore le loisir, avant de paraître devant Dieu, de faire monter jusqu'à ses pieds le cri de votre repentir. Dieu est bon ! Si la justice humaine doit être inexorable, les miséricordes de Dieu sont infinies. Profitez-donc des quelques semaines qui vous restent à vivre, pour vous préparer à votre fin.

Cléophas Lachance, le jugement et la sentence de la Cour du Banc de la Reine, ici, sont que vous, Cléophas Lachance, à

raison de la dite conviction de meurtre, prononcée contre vous, en cette cause, soyez conduit d'ici à la prison commune de ce district d'Arthabaska, et que vendredi, le vingt-huitième jour de janvier prochain, en dedans des murs de la dite prison commune, vous soyez pendu par le cou, en la manière pourvue par la loi, jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Et que Dieu ait pitié de votre âme !

CHAPITRE III

Accusation de Cléophas Lachance faite par lui-même, par l'intermédiaire de sa sœur la Religieuse, qui lui envoya un scapulaire en lui conseillant de tout déclarer et de se repentir, que Dieu lui pardonnerait. Il s'est déclaré bien trop vite, à la veille d'être clairé. Dieu seul était son témoin.

C'est le 9ième jour d'avril qu'il a fait tout son aveu à M. Bissonnette grand connétable de Montréal et à M. Barwis, greffier de son district :

Cette fille, Odélide Désilets, venait passer l'après-midi chez nous ; je l'ai vu venir ; j'ai été à sa rencontre. J'ai rencontré la défunte vis-à-vis le puits où le meurtre a eu lieu. Je lui ai demandé pour l'embrasser. Elle m'a refusé ; elle m'a repoussé, et je me suis relevé, et étant fâché, j'ai

sauté sur elle en la frappant avec mes poings, et là je l'ai jetée à terre en la tenant par le cou.

J'ai tiré mon couteau ; elle me l'a arraché des mains. Dans le temps je la tenais par terre avec mes mains et mes jambes. Là elle dit : " Mon Dieu ! il hâle son couteau ! " Quand elle a dit ces paroles c'était avant de me l'arracher des mains.

Je lui ai arraché le couteau de ses mains. C'est dans ce temps-là que je l'ai dardée au cou. C'est ce coup qui paraissait lors de l'enquête de M. le coroner et M. le Magistrat de district. Après être dardée, elle essaya de se relever, là je l'ai repoussée par terre et j'ai été chercher l'éclat de bois qui a été produit en cour sur lequel il y avait une penture clouée. Quand je l'ai dardée, c'était vers le milieu du chemin. Je l'ai hâlée près du puits, après l'avoir frappée pour la seconde fois avec mon couteau, afin qu'elle ne se sauve pas de moi. C'est alors que j'ai frappé la dite Odélide avec mon morceau de bois sur la tempe gauche, vers l'œil gauche. Là, elle gémissait fort, on aurait pu l'entendre dans la maison voisine, s'il y avait eu quelqu'un là. Je l'ai de nouveau frappé sur la tête au côté gauche. Je tenais le morceau de bois des deux mains. Elle a mis sa main gauche sur sa tête à l'endroit blessé, et je l'ai de nouveau frappée, et sa main est restée dans ses cheveux, tenant ses cheveux ; elle ne

remuait plus. Je l'ai prise et mise la tête la première dans le puits. J'ai poussé ses jambes sur son corps pour la cacher à la vue ; là elle s'est sortie les pieds et une partie des jambes hors du puits ; je l'ai renfoncée de nouveau. Son chapeau et son châle étaient dans le chemin, je les ai mis dans le puits ; j'ai étendu son châle sur elle et son chapeau à côté d'elle. Ensuite, j'ai pris des bouts de planches que j'ai placées audessus d'elle dans le puits. Après cela, j'ai pris trois perches que j'ai placées debout dans le puits au-dessus du corps, et je suis parti du côté de chez nous, à peu près un demi arpent, et je suis revenu au puits en courant deux fois. J'ai regardé chaque fois dans le puits et elle ne remuait point. Ensuite, je suis monté par le grand chemin, où j'ai été me laver les mains à peu près huit arpents en arrière de chez nous.

Là après le meurtre, je m'aperçus que mes mains étaient coupées.

J'avais du sang sur ma jaquette venant du corps d'Odélide, ma victime ; mes manches étaient pleines de sang, que je frottais sur moi avec mes mains sanglantes. Aussitôt que je m'aperçus que mes mains saignaient, je mis mes mains dans mes poches pour me cacher du crime, et du sang qui coulait sur moi. Alors, j'ai lavé de nouveau mes mains dans un petit auge en arrière de la grange. Après, je suis revenu sur le

grand chemin et je me suis rendu dans la grange de mon frère, un peu plus haut que chez nous, et je suis resté là pour me reposer, car j'étais trop excité. Cinq minutes plus tard, M. le curé Lessard me prenait sur le fait ; presqu'aussitôt entré dans la grange il est passé sur le chemin. Il y a plusieurs jours que je voulais faire cette déclaration, mais je ne pouvais pas me décider. Je suis content de déclarer ce crime afin d'ôter tout doute sur quelques personnes innocentes. Je fais cette déclaration afin d'être déchargé d'un tel fardeau sur ma conscience ; cette déclaration est faite de plein gré sans aucunes menaces ou promesses, mais à ma demande.

CHAPITRE IV

Rapport du père de la victime.

Le 29 mars dernier, j'ai été chez Lachance vers onze heures de l'avant-midi ; il y avait une des sœurs de l'accusé du nom de Cora, Madame Tardif, la femme de Ludger Babineau, sa mère et un petit garçon de six ans, enfant de Madame Ludger Babineau. J'ai resté là environ un quart d'heure : ils ont invité ma fille, la défunte, d'aller passer l'après-midi avec eux autres. Le prisonnier était alors dans la maison

avec moi, dans le même appartement, et était à portée de nous entendre, l'appartement étant très petit. J'ai fait la commission à sa mère, à mon retour, ma fille étant alors chez le voisin. Après dîner, je me suis couché et j'ai dormi environ une heure. Quand je me suis réveillé, ma fille n'était pas à la maison, ma femme me dit qu'elle était partie pour aller chez Lachance.

Je n'ai pas vu ma fille après cela, excepté le lendemain, vers quatre heures, dans le puits chez Babineau, alors qu'elle était morte.

Le lendemain du meurtre, j'ai fait des recherches pour trouver ma fille ; j'ai été chez Lachance, ils m'ont dit qu'elle n'était pas venue là ; j'ai rencontré après un nommé Poirier, en m'en allant chez nous, il me dit : Désilets, qu'elle est donc cette cachette qu'il y a dans le puits chez Babineau ? Je lui ai répondu : " probablement que c'est des gens qui font du sucre qui ont mis leur butin là" : Après avoir rencontré ce jeune homme, j'ai été à la maison et j'ai retourné chez Lachance. En passant, j'ai sauté en bas de ma voiture ; j'ai regardé dans le puits et j'ai distingué du butin, des bottines en l'air que je croyais être des bottes, mais je ne pensais pas qu'elles étaient dans les pieds de quelqu'un. J'ai cru que c'était du butin appartenant à quelques personnes de là : c'était entrelacé de bois. Il y avait trois perches dans le

puits, debout, et le reste était couvert avec des morceaux de bois.

Après ça, je me suis rendu chez Lachance et leur ai demandé : " est-ce bien vrai qu'elle n'est pas venue ici ? " Ils m'ont dit qu'elle n'était pas là hier. J'ai dit à Lachance : " il y a quelque chose d'extraordinaire, venez au puits avec moi pour voir. " Le père Lachance était alors avec ses deux fils, le prisonnier et son frère. Je ne me suis pas adressé au père seul, j'ai dit : " vous allez venir avec moi. " Le père et son jeune fils sont embarqués dans ma voiture, mais le prisonnier n'est pas venu. On s'est rendu au puits qui était à cinq arpents de là. Le père Lachance a ôté la première perche et a aperçu que c'était elle ; j'ai crié : " Ah ! mon Dieu, c'est elle ! " J'étais seul avec Lachance et son jeune fils quand M. Lacharité et M. Tarte arrivèrent.

Il y avait beaucoup de sang sur les perches dont j'ai parlé. J'ai trouvé trois ou quatre morceaux de planches qui étaient dans le puits. C'était bien battu autour du puits avec les pieds, grand ; c'était des traces de pieds et il y avait du sang à plusieurs places.

Elle avait un tricotage dans sa poche quand elle est partie, à ce que m'a dit ma femme ; le peloton était dans le puits avec elle, mais le tricotage n'y était pas ; le fil

partait du chemin pour aller au cadre du puits, à ce qu'on a pu voir.

Le bois que j'ai été chercher, c'était chez Lachance, de l'autre côté du chemin.

Le morceau de bois qui m'est actuellement montré a été trouvé au puits, je le reconnais ; je reconnais aussi les cheveux qu'il y a dessus, qui sont ceux de ma fille. Nous avons essayé ce morceau de bois avec le morceau du couvert du puits et ils s'adaptaient bien. On a remarqué quelque part sur ce morceau de bois qu'il y avait du sang, comme une empreinte de doigts ; ces taches étaient bien distinctes dans le temps. Il y avait du sang à peu près où sont les cheveux.

Je connais le peloton de fil qui m'est actuellement montré : c'est le même qu'on a trouvé. Je ne sais pas si c'est le même avec lequel elle était partie de la maison, parce que je ne l'ai pas vue partir.

Les bottines qui me sont montrées sont les bottines qu'elle avait dans les pieds. Je ne puis pas dire qui a donné ces bottines aux officiers de la Cour, c'est moi ou ma femme ; mais ce sont ses souliers.

Après avoir emmené le corps de ma fille chez Lachance, quand on l'a sortie du puits, je me rappelle pas dans quelle position elle avait les mains. Je me rappelle qu'elle avait une main dans les cheveux qu'elle tenait fortement ; je crois que c'est

la main droite. Elle avait du mal à cette main et du sang.

J'ai fait ma déposition devant le Magistrat de district, M. Rioux, trois jours après le meurtre.

Après la première enquête du coroner, ma fille a été inhumée ; elle a été exhumée quatre jours après : c'était en présence de M. Barwis, il y avait aussi le Dr. Poulin et le Dr. de Warwick et des messieurs de Montréal.

CHAPITRE V.

Accusation de Cléophas Lachance au Curé de sa paroisse, M. Elie Dauth.

Un jour, il m'a fait demander à St. Valère de Bulstrode, pendant qu'il était en prison ; après, son frère me dit : " M. le curé, mon frère voudrait vous voir." Quand je fus rendu à la prison, avec son frère, je lui demandai ce qu'il voulait de moi, il a baissé la tête et m'a dit : C'est moi, M. le curé, qui a tué la fille ! " je lui dis : c'est toi malheureux ?" Je lui fis quelques remarques pour lui inspirer la confiance et l'empêcher de se mettre au désespoir et lui dit d'espérer en la miséricorde de Dieu. Il m'a raconté alors la manière dont il l'avait tué. Alors, il m'a demandé pour le

confesser, je lui ai refusé en lui disant de s'adresser au curé de la paroisse voisine.

Il m'a avoué qu'il regrettait beaucoup d'avoir fait son crime. Voici, M. le curé, la manière que je me suis pris pour la tuer.

" La jeune fille venait à la maison : j'ai été au-devant d'elle ; je l'ai rencontré à la maison qui appartient à Urbain Babineau. Lors de notre rencontre, je l'ai dépassée un peu, je me suis retourné et j'ai voulu l'amener à la grange ; elle m'a refusé ; j'ai voulu la prendre en arrière, (il avait l'air à hésiter à me dire pourquoi) je l'ai jetée à terre et je l'ai frappée avec mes poings. Je l'ai menacée avec mon couteau."

Moi, son curé, je lui ai demandé : " Est-ce que la petite fille ne t'a rien dit ? Est-ce qu'elle ne criait pas ? Est-ce qu'elle ne se plaignait pas ? " Il m'a dit que oui. Elle lui a dit : qu'est-ce que je t'ai fait pour que tu me maltraite ainsi ; est-il possible qu'il va se servir de son couteau pour me faire consentir.

Dans cet instant, elle criait : " Mon Dieu venez à mon secours !" C'est alors que je l'ai frappée de toute ma force avec mon couteau, au cou ; ensuite, avec un quartier de bois, sur la tête et après, je l'ai traînée dans le puits. Elle criait encore. Je l'ai couvert avec sa chape et avec des planches ; je suis parti pour la grange, je regardai si elle sortait du puits.

Je lui fis plusieurs réprimandes sur son

crime, il me dit : " j'avais l'intention de l'amener dans la grange pour accomplir mon dessein, mais pas pour la tuer. "

A cela je lui fis réponse : " que Dieu te bénisse, malheureux ! J'aurais jamais cru cela de ta part. Toi qui vient d'une si honnête famille ; te livrer si jeune (à 21 ans) à un crime semblable. Quel déshonneur pour tes parents ! "

Il baissa la tête en versant quelques larmes de repentir.

Pendant cet aveu, son petit frère était toujours à côté de moi, il a été témoin de ce que je viens de dire. Son frère se lamentait beaucoup, il pleurait et il lui dit alors : " Est-il possible que tu aies fait une chose semblable ? que t'avait fait cette petite fille-là pour la traiter ainsi ?" Il ne répondit pas à son frère, il a baissé la tête. Son frère lui fait cette autre remarque : " Que va-t-on faire à présent, que va-t-on devenir ? pourquoi n'as-tu pas pensé au Bon Dieu avant de la tuer ? " Il n'a pas répondu rien à son frère.

Dans une autre entrevue, il m'a dit : " J'étais au châssis du pignon, et je regardais pour voir si elle venait ; je l'ai aperçue à peu près vers la maison de Timothée Frigon. En descendant, j'ai vu le couteau sur la tablette du châssis : je l'ai pris avec l'intention de lui faire peur et de la faire consentir à mes mauvaises intentions, mais non pas dans le dessein de la tuer. " Je lui

ai demandé s'il avait l'intention de la tuer, il m'a dit que non.

C'est à peu près tout ce que j'ai su de lui. Je lui ai recommandé de prier et de se confesser au plus vite, au curé de la paroisse de St. Albert de Warwick.

CHAPITRE VI.

Exemples de Cléophas Lachance.

Ce malheureux jeune homme était âgé de 21 ans lors de son exécution, et il était d'une fort petite taille; il appartenait à une respectable famille, et avait une de ses sœurs de religieuse; ses parents sont très-doux et très calmes. Le condamné, par exemple, était d'un caractère aigre, son air était sévère et il était brun de figure, comme on peut le voir par son portrait au commencement de ce livre. Il n'était pas très obéissant envers ses parents, et était très difficile à corriger. Il paraît que quand son père ou sa mère le corrigeait, il raisonnait et répondait en grognant, montrant qu'il voulait toujours faire à sa mauvaise tête.

Son père lui répétait souvent: "Cléophas, tu ne veux pas nous écouter, tu pourras le regretter plus tard; un jour peut-être viendra que tu diras: si j'avais pris les bons conseils de mes parents, j'aurais mieux fait en effet. Il ajoutait: Cléophas, si tu continue, j'ai peur qu'un jour tu mettras le déshonneur dans la famille." On voit que son père avait bien raison de lui dire ces paroles.

C'est le 29 mars 1880, qu'une mau-mauvaise passion le porta, entre une et deux heures de l'après-midi, à commettre

le crime horrible qu'il a payé de sa vie sur l'échafaud.

La pauvre Odélide Désilets, sa victime, pour s'être refusée à sa honteuse demande, l'a fait mettre en une fureur aussi terrible que celle d'une bête sauvage, et alors il tira son couteau de sa poche, la darda au cou et lui enfonça.

Tel est le malheureux fruit que l'on retire d'un enfant difficile à corriger, et qui ne veut pas écouter, comme Lachance avait fait lui-même....

Le pauvre Lachance, pour ce crime atroce, a subi l'exécution le 28 janvier 1881, abandonné de tous ses parents qui étaient partis pour les Etats-Unis cinq ou six semaines avant la fatale exécution de leur enfant, par suite du déshonneur qu'il leur avait causé, c'est cela qui les a fait partir de leur place natale, pour se rendre dans un pays étranger, dans l'Amérique.

Quel terrible spectacle pour une famille si honnête!....quel triste souvenir pour cette famille déjà rendue très loin, avoir quitté un fils ou un frère entre les mains de la justice! quelle tristesse pour le prisonnier jusqu'au dernier jour qu'il a passé sur la terre, que le souvenir de son exécution prochaine, et pour sa famille, de ne pas savoir où leur malheureux enfant sera enterré.

Avoir la pénible croyance que probablement, comme il arrive assez souvent

d'ailleurs, le corps de leur infortuné fils sera peut-être vendu et livré aux docteurs, et coupé et disséqué en morceaux afin d'instruire les jeunes médecins et étudiants.

On sait cependant qu'il repose dans un des coins de la cour de la prison ; mais.... Y restera-t-il ?....

J'espère que ce triste exemple produit par le jeune Lachance sera un exemple pour vous tous, pères et mères de familles, qui avez des enfants difficiles à corriger et à leur bien apprendre à aimer Dieu, à vivre en sa sainte présence, à éviter les méchants à faire le bien pour le mal. Tôt ou tard, on sera remercié par eux et on pourra s'attendre à une récompense pour l'avenir.

Décès,

Tous les journaux ont annoncé que la mère de l'infortuné Lachance, résidente aux Etats depuis quelques semaines avant l'exécution, est morte par suite du chagrin et de la douleur que lui a causé le crime atroce de son malheureux enfant.

Adressons une prière à Dieu pour elle, qu'il daigne la garder en son saint paradis.

R. I. P.

COMPLAINTE

SUR

LACHANCE

LE JEUNE MEURTRIER ET SUR

ODELIDE DESILETS

SA VICTIME.

Tous deux de la paroisse de St. Valère.

Le martyre a été subi le 29 Mars de l'année dernière, 1880. Ste. Odélie priez pour nous.

Air : sur le cantique : Au sang qu'un Dieu va répandre.

1ER. COUPLET.

Chantons la triste complainte
De ce jeune meurtrier
Qui n'a pas montré de crainte
Envers celle qu'il a tuée,
Cette pauvre demoiselle
Chez lui allait se promener,
Il a été au-devant d'elle
C'était pour la martyriser.

Refrain

2EME. COUPLET.

En arrivant auprès d'elle
Il lui dit : viens avec moi,
Cette fille qui est bien fidèle
Elle lui dit : recule-toi
Il lui dit d'un air sévère :
Tu ne veux pas m'écouter
Je laisse agir ma colère
Je m'en vais t'exterminer.

Refrain

3EME. COUPLET.

Dieu du ciel, quelle infamie
De te voir assez méchant
Pour tuer une bonne amie
Pour son honneur en garant
Ah ! mon Dieu, s'écria-t-elle
Venez donc à mon secours !
Pour vous être bien fidèle
L'on me fait perdre le jour.

Refrain

4EME. COUPLET.

En achevant ces paroles
D'un coup de poing la frappa
Mais elle n'est pas tombée morte
Et elle s'en releva

S'il n'avait pas pris les armes
Elle s'en serait réchappée
Mais il a pris une lame
Dans le cou lui a enfoncée.

Refrain

5EME COUPLET

En voyant son sang qui coule
Lui survient une terreur
Mais les démons les plus farouches
Lui aident à achever son malheur
Quelle terrible catastrophe
Arrivée dans un instant
Il faut ranimer ses forces
En pensant à leurs parents.

Refrain

6EME. COUPLET.

Après, ce vilain traître
S'en est retourné chez lui
Regardant par la fenêtre
Croyant la voir hors du puits
Mais cette sainte victime
Du haut du ciel elle le voit
Elle lui pardonne son crime
Et tout ce qu'il lui a fait

Refrain

7eme COUPLET

Deux familles désolées
Sont ces deux familles-là
Une de la perte isolée
L'autre du triste trépas
Que mérite l'infortune
De cet enfant audacieux
Ah ! qui s'est livré si jeune
A ce vice honteux

Refrain

8eme. COUPLET

C'est à vous braves familles
A vous de vous consoler
Car la sainte et jeune fille
Est bien haut en sainteté
Le jeune homme doit subir
La cruelle exécution
Mais aussi vous devez dire :
Il obtiendra son pardon.

Refrain

9eme COUPLET.

Sa sœur la Religieuse
Quand elle a su tout cela
Elle qui est toujours si pieuse
Cela la mêne au trépas ;

N'oublions donc pas sa mère
Qui s'est trouvé aux abois
Voyant son fils aux galères
A la plus cruelle des lois.

Refrain

10EME COUPLET.

Sa sœur écrit une lettre
De dire la vérité ;
Elle lui dit de se soumettre
A la Sainte volonté ;
Elle lui donne un scapulaire
Lui dit de tout déclarer
En disant : Cléophas espère
Ton péché sera pardonné

Refrain

11EME COUPLET.

Mais Dieu qui est bien trop juste
Il l'avait seul pour témoin
Pour laisser l'affaire sans juge
Et tous les discours en vain
Il s'est déclaré lui-même
A la veille d'être clairé
Car la chose est trop extrême
Pour qu'il puisse s'en sauver.

Refrain

12EME COUPLET

C'est en mars le vingt-neuvième
De cette année de malheur
L'amour, passion suprême
Le fit exterminateur
Le père de sa victime
Son ami, son protecteur,
Sa fille, l'objet de son crime
Quel malheur !..Ah quel malheur !

Refrain

13EME. COUPLET.

Soyez donc saisis de crainte
Jeunes gens qui entendez
Mettez donc toujours l'enfreinte
A la passion d'aimer ;
Car c'est une jalousie
Qui l'a porté à ce fait
Il l'avait longtemps nourrie
Jusqu'au dernier de ses attraits.

Refrain

14EME. COUPLET.

La peine la plus profonde
Le jour de l'exécution
La peine est pour tout le monde
De cette affreuse position ;

Mais le prêtre : qui le conduit
Lui montrant le crucifix
Il lui dit : Cléophas espère
Ton péché sera remis.

Refrain

15EME COUPLET.

Voyons-le monter l'échelle
Sur le haut de l'échafaud
Que chacun de tous fidèles
Au Dieu juste adresse un mot
Sitôt que la trappe tombe
Ayons pour lui un soupir.
Son âme va dans l'autre monde
De profundis il faut offrir.

Refrain.

16EME. COUPLET

Et vous autres, peuples fidèles,
Prenez garde à mon instruction,
Ça peut vous conduire aux galères
Où à l'exécution.
Et vous autres, braves jeunesses,
Qui avez l'honneur, gardez le bien,
Le déshonneur dedans ce monde
M'a conduit dans l'autre monde.

Refrain.

17eme. COUPLET.

Ce que je regrette en partant
C'est l'honneur pour mes parents
Qui ont versé tant de larmes.
Pour moi, leur mauvais enfant.
Au peuple j'ai fait recommander
De prier le Bon Dieu pour moi
Priez donc, je vous en prie
Pour que j'aille en paradis.

——oo——

.

t
ents
s.
nt.
nder
ici